

Accusé de réception en préfecture :	
Date de télétransmission :	
Date de réception :	
Date d'affichage :	
Date de publication :	27 janvier 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2023/0106

Démission d'un mandataire sous-régisseur et nomination d'un remplaçant
à la sous-régie de recettes de la Maison des séniors de Roquebilière, 30 avenue Corniglion
Molinier, 06450 Roquebillière



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

Direction Générale
des Services Départementaux

DGA Ressources, Moyens et
Modernisation de l'Administration

Direction des finances

Service du budget, de la programmation et la qualité de gestion

ARRÊTÉ

portant sur la démission d'un mandataire sous-régisseur et la nomination d'un remplaçant
à la sous-régie de recettes de la Maison des séniors de Roquebilière, 30 avenue Corniglion Molinier,
06450 Roquebillière

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 3 juillet 2013 instituant une sous-régie de recettes de la Maison des séniors de Nice Roquebilière ;
Vu l'avis conforme du Comptable assignataire du 30 novembre 2022 ;
Vu l'avis conforme du régisseur titulaire du 9 décembre 2022 ;
Vu l'avis conforme des mandataires suppléants des 7 et 9 décembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : Madame Nadia GHIO est nommée mandataire sous-régisseur à la sous-régie de recettes de la Maison des séniors de Nice Roquebilière ;

ARTICLE 2 : Madame Françoise GARCIA n'exerce plus ses fonctions de mandataire sous-régisseur

ARTICLE 3 : Madame Carine GATTI est maintenue dans ses fonctions de mandataire sous-régisseur.

ARTICLE 4 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte de constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

ARTICLE 5 : le régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Nom, Prénom et fonction	Mention «vu pour acceptation» et signature
Françoise TODDE Régisseur titulaire	
Janina HANSCH Mandataire suppléant	
Anna OLLIVIER Mandataire suppléant	
Carine GATTI Mandataire sous-régisseur	
Nadia GHIO Mandataire sous-régisseur	
Françoise GARCIA	

Nice, le

Le Président,
Pour le Président et par délégation,
L'adjoint au chef du service du budget, de la programmation
et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY